

Metz, le 11 octobre 2022

COMMUNIQUE

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : des réunions publiques en octobre

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de l'Eurométropole de Metz définira les orientations, et les règles d'aménagement des 45 communes du territoire dans les 10 à 15 prochaines années pour entrer en vigueur en 2024.

Le PLUi est un document d'urbanisme qui fixe les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire. Il permettra, par exemple de définir les secteurs naturels à préserver, les zones d'habitat, d'activités et d'équipements à conforter ou à développer, et fixer des règles de construction adaptées. Il a pour objectif de simplifier les règles qui s'appliquent à tout projet de construction, et à les harmoniser à l'échelle intercommunale.

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi, l'Eurométropole de Metz organise des rencontres publiques et citoyennes dans plusieurs communes pour informer les habitants et échanger sur les projets.

Planning des réunions publiques

- Mardi 11 octobre à 18h30 à la salle des fêtes d'Ars-Laquenexy
- Mercredi 12 octobre à 18h30 à la salle des fêtes de Féy
- Jeudi 13 octobre à 18h30 à la salle des fêtes de Saulny
- Mardi 18 octobre à 18h30 à la salle des fêtes de Vernéville
- Mercredi 19 octobre à 18h30 au studio du Centre Pompidou-Metz
- Jeudi 20 octobre à 18h30 à la salle des fêtes de Chieulles

Les autres moyens d'information et d'expression

- Une exposition itinérante du 3 au 30 novembre 2022 dans les mairies des communes suivantes : Amanvillers, Châtel-Saint-Germain, Chieulles, La Maxe, Le Ban Saint-Martin, Lessy, Longeville-lès-Metz, Lorry-lès-Metz, Mey, Noisseville, Nouilly, Plappeville, Roncourt, Rozérieulles, Saint-Julien-lès-Metz, Saint-Privat-la-Montagne, Saulny, Scy-Chazelles, Vantoux, Vany, Vernéville et Woippy et Woippy pour évoquer :
 - L'état initial de l'environnement (diagnostic environnemental)
 - Le Projet d'aménagement et de développement durables

- La traduction réglementaire du projet (règlement, orientations d'aménagement et de programmation).
- Un dossier de concertation est d'ores et déjà disponible dans toutes les mairies du territoire et à l'Eurométropole, aux jours et horaires habituels d'ouverture. Il contient plusieurs documents à consulter, ainsi qu'un registre de concertation destiné à recueillir les observations de toute personne intéressée par le projet de PLUi.
- Le site internet de l'Eurométropole de Metz présente la démarche et tous les documents et informations nécessaires : plui.eurometropolemetz.eu
- Une adresse mail dédiée pour faire part de ses remarques et propositions : plui@eurometropolemetz.eu
- Une enquête publique sera organisée courant 2023.

www.eurometropolemetz.eu

www.facebook.com/EurometropoleMetz - www.twitter.com/EurometropoleMetz

www.instagram.com/EurometropoleMetz

Contact Presse : Marie SIMON | Direction de la Communication | *Attachée de Presse*

03 57 88 33 41 | 06 38 55 04 18 | msimon@eurometropolemetz.eu